

## TARIFS ELEVES – ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

### DROITS D'INSCRIPTION :

Les droits d'inscription sont calculés en fonction du lieu de la résidence principale (au sens de l'administration fiscale) de la famille et du quotient familial tel que calculé par l'organisme versant les prestations sociales.

**En cas de non communication du quotient familial délivré par cet organisme ou de justificatifs permettant son calcul, le tarif le plus élevé sera appliqué.**

Les familles ont la possibilité de régler les droits d'inscription (dont le montant est supérieur à 45 €) en 3 fois : **décembre, mars et mai.**

Des réductions sont appliquées en fonction du nombre d'élèves d'une même famille inscrits au conservatoire et s'acquittant de droits d'inscription :

5% pour les familles de 2 élèves, 15% pour les familles de 3 élèves et de 20% pour celles de 4 élèves et plus.

**Les familles dont les dossiers d'inscription ne seraient pas transmis avant le 1<sup>er</sup> novembre ne pourront pas bénéficier du paiement en trois fois.**

**Les élèves en CHAM et CHAD** sont exonérés de droit d'inscription.

L'exonération des droits d'inscription s'applique uniquement aux disciplines pratiquées dans le cadre de ces classes.

### ACCUEIL D'ELEVES PORTEURS DE HANDICAPS EN ATELIERS COLLECTIFS :

Dans le cadre de conventions de partenariat avec des associations intervenant dans l'accueil ou l'insertion de publics handicapés, le Conservatoire, en concertation avec l'association et en fonction des contenus et du rythme des ateliers proposés, pourra déterminer des frais de participation selon le nombre d'élèves accueillis. Les élèves auront le statut d'élèves du conservatoire.

Les usagers porteurs de handicap venant participer à titre individuel à un ou plusieurs ateliers à caractère inclusif proposés par le Conservatoire s'acquitteront des droits d'inscription applicables aux séquences découvertes et parcours libres, modulables en fonction de leur quotient familial. Ils auront le statut d'élèves du Conservatoire.

Le cas échéant, leur accompagnant pourra prendre part aux ateliers à leurs côtés à titre gratuit.

### PARTENARIAT AVEC DES ASSOCIATIONS :

Dans le cadre de conventions de partenariat, le Conservatoire, au titre de ses engagements et en contrepartie d'engagements du partenaire intéressant l'activité de l'établissement, pourra prévoir une exonération totale ou partielle de ces tarifs pour les élèves du Conservatoire adhérents des structures concernées.

DROITS D'INSCRIPTION (frais de dossier inclus)					LOCATION D'INSTRUMENTS
Quotients familiaux	SEQUENCE DECOUVERTE - PARCOURS LIBRES – ATELIERS OU CHORALES INCLUSIFS		SEQUENCE APPRENTISSAGE -PARCOURS - APPROFONDISSEMENT		Toute domiciliation
	Limoges	Hors Limoges	Limoges	Hors Limoges	
≤600	33 €	48 €	54 €	81 €	33 €
≤700	37 €	56 €	61 €	93 €	37 €
≤800	41 €	61 €	68 €	102 €	41 €
≤900	49 €	73 €	81 €	122 €	50 €
≤1000	58 €	85 €	96 €	142 €	58 €
≤1100	66 €	99 €	110 €	165 €	66 €
≤1200	74 €	112 €	125 €	188 €	74 €
≤1300	83 €	127 €	140 €	210 €	83 €
≤1400	102 €	152 €	170 €	254 €	102 €
≤1500	121 €	180 €	200 €	300 €	121 €
≤1600	139 €	280 €	231 €	346 €	139,05 €
≤1700	158 €	237 €	264 €	396 €	158 €
≤1800	179 €	268 €	297 €	445 €	179 €
≤1900	200 €	299 €	333 €	497 €	200 €
≤2200	220 €	332 €	368 €	552 €	220 €

≤2500	241 €	363 €	403 €	604 €	246 €
>2500	262 €	393 €	450 €	655 €	298 €

\* Les frais de location d'instruments sont dus pour l'année entière quelle que soit la date de signature du prêt.

\* A restitution de l'instrument, celui-ci doit avoir été révisé par un professionnel. En l'absence de révision, le montant de la révision sera facturé à la famille.

	Habitants de Limoges	Habitants hors Limoges
FRAIS DE CONCOURS	15 €	20 €
FRAIS DE DOSSIER (inclus dans le montant des droits d'inscription)	30 €	30 €

## TARIFS LOCATION DE SALLES – ANNEE SCOLAIRE 2024 - 2025

Structures associatives de Limoges						
	½ journée		Journée (jusqu'à 18h)		Soirée (18h – 21h30)	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
<b>Activités lucratives ou à objet autre que culturel/éducatif/artistique</b>						
Auditorium et Artscénic	179,22 €	215,06 €	360,50 €	432,60 €	270,89 €	325,06 €
Salle de pratiques collectives	90,64 €	108,76 €	179,22 €	215,06 €	134,93 €	161,92 €
<b>Activités non lucratives</b>						
Auditorium et Artscénic	60,77 €	72,92 €	134,93 €	161,92 €	89,61 €	107,53 €
Salle de pratiques collectives	30,90 €	37,08 €	67,98 €	81,58 €	45,32 €	54,38 €
	½ journée ou soirée (18h – 21h30)		Journée (jusqu'à 18h)		1 à 2h hebdomadaires avec pratique régulière durant un trimestre, un semestre ou une année (tarif pour 1 heure)	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Salle de danse (activités lucratives)	33,99 €	40,79 €	67,98 €	81,58 €		
Salle de danse (activités non lucratives)	22,66 €	27,19 €	51,50 €	61,80 €	3,09 €	3,70 €
Salle de cours	15,45 €	18,54 €	22,66 €	27,20 €	2,06 €	2,47 €
Abbessaille (ensemble)	30,90 €	37,08 €	45,32 €	54,38 €		
Structures associatives hors Limoges, administrations						
	½ journée		Journée (jusqu'à 18h)		Soirée (18h – 21h30)	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
<b>Activités lucratives ou à objet autre que culturel/éducatif/artistique</b>						
Auditorium et Artscénic	268,83 €	322,60 €	537,66 €	645,19 €	403,76 €	484,51 €
Salle de pratiques collectives	134,93 €	161,91 €	268,96 €	322,75 €	202,91 €	243,50 €
<b>Activités non lucratives</b>						
Auditorium et Artscénic	89,61 €	107,53 €	202,91 €	243,50 €	134,93 €	161,92 €
Salle de pratiques collectives	45,32 €	54,38 €	101,97 €	122,36 €	67,98 €	81,58 €
	½ journée ou soirée (18h – 21h30)		Journée (jusqu'à 18h)			
	HT	TTC	HT	TTC		
Salle de danse (activités lucratives)	51,50 €	61,80 €	103 €	123,60 €		
Salle de danse (activités non lucratives)	33,99 €	40,79 €	77,25 €	92,70 €		
Salle de cours	22,66 €	27,20 €	33,99 €	40,79 €		
Abbessaille (ensemble)	45,32 €	54,38 €	67,98 €	81,58 €		

<b>Entreprises</b>						
	<b>½ journée</b>		<b>Journée (jusqu'à 18h)</b>		<b>Soirée (18h – 21h30)</b>	
	<b>HT</b>	<b>TTC</b>	<b>HT</b>	<b>TTC</b>	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
Auditorium et Artscénic	403,76 €	484,51 €	896,10 €	1075,32 €	672,59 €	807,11 €
Salle de pratiques collectives	202,91 €	243,50 €	405,82 €	486,98 €	304,88 €	365,86 €

- Les demandes dont l'objet est artistique/culturel/éducatif seront étudiées prioritairement.
- Des exonérations totales ou partielles de ces différents tarifs pourront être accordées à titre exceptionnel :
  - o pour les manifestations dont l'objet serait à caractère caritatif ou humanitaire.
  - o pour des répétitions ou prestations d'enseignants et/ou d'élèves ou anciens élèves du conservatoire, au titre de leur activité artistique
- Dans le cadre de conventions de partenariat, le Conservatoire pourra prévoir une exonération totale ou partielle de ces tarifs, au titre de ses engagements et en contrepartie d'engagements du partenaire intéressant l'activité de l'établissement.